

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2025
	ISP-MAS VOLONTAIRE	Mise à jour : Juin 2025

REFERENTIEL INTERNE RELATIF A L'ORGANISATION DE LA FORMATION ET DE L'EVALUATION (RIOFE)

**Infirmier sapeur-pompier
volontaire (ISPV)**

**Médecin Aspirant sapeur-pompier
volontaire (MAS)**

 SOUS DIRECTION SANTE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2025
	ISP-MAS VOLONTAIRE	Mise à jour : Juin 2025

Ce référentiel interne d'organisation de la formation et de l'évaluation a pour finalité la description des modalités d'organisation et d'évaluation de la formation d'infirmiers de sapeurs-pompiers volontaires (ISPV) et des médecins aspirants volontaires (MAS). C'est le document de référence en matière d'organisation pédagogique et d'évaluation.

I – MODALITES D'ORGANISATION

I-1– Cadre des activités de l'infirmier pompier volontaire et du médecin aspirant pompier volontaire.

L'infirmier de sapeurs-pompiers volontaire (ISPV) ou le médecin aspirant pompier volontaire (MAS) intervient au sein d'une équipe lors des opérations de secours et soins d'urgence aux personnes sous l'autorité d'un COS.

I-2– Conception du parcours de formation

Il est convenu que les équipes pédagogiques en charge de la formation des infirmiers et des MAS doivent avant tout tenir compte des compétences précédemment acquises. Ce diagnostic de compétences peut être réalisé en amont ou le premier jour de l'action de formation.

Les équipes pédagogiques doivent créer des parcours de formation personnalisés centrés sur une mixité de techniques pédagogiques tout en privilégiant les mises en situations professionnelles.

I-3– Conditions d'accès

Les conditions d'accès à la formation pour les ISP sont :

- Avoir notifié son engagement d'infirmier de sapeur-pompier volontaire au sein de la sous-direction santé.
- Etre reconnu apte médicalement pour le domaine d'activité concerné par la formation
- Etre titulaire du diplôme d'état d'infirmier ou d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier
- Etre inscrit au tableau de l'ordre des infirmiers
- Justifier d'une activité professionnelle équivalente à 2 années d'exercice temps plein en qualité d'infirmier ou expérience sapeurs-pompiers.

Les conditions d'accès à la formation pour les MAS sont :

- Avoir notifié son engagement de médecin aspirant de sapeur-pompier volontaire au sein de la sous-direction santé
- Etre reconnu apte médicalement pour le domaine d'activité concerné par la formation
- Etre titulaire de un titre de qualification admis comme équivalent et figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé.

 SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Juin 2025
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour : Juin 2025
SOUS DIRECTION SANTE	ISP-MAS VOLONTAIRE	

I-4– Conditions d'exercice

L'infirmier SPV ou le MAS doit :

- Avoir validé sa Formation Initiale d'Infirmier de sapeurs-pompiers volontaire organisée pour le SDIS 42
- Valider annuellement la formation de maintien et de perfectionnement des acquis prévue par l'arrêté relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires afin d'apparaître sur la liste d'aptitude opérationnelle signée du préfet du département.
- Etre apte médicalement au domaine d'activité concerné.

I-5– Equipe pédagogique

La désignation des personnes composant les équipes pédagogiques relève de la responsabilité du directeur de l'organisme de formation.

Il peut néanmoins solliciter toute personne reconnue compétente dans un domaine d'expertise spécifique pour participer ponctuellement à l'action de formation.

L'équipe pédagogique est composée de médecins, de cadres de santé et d'infirmiers ou de toute personne reconnue experte en son domaine. Les membres de cette équipe devront avoir suivi une formation initiale de formateur et réaliser un recyclage annuel. Les formateurs ne doivent pas forcément être titulaire du diplôme de formateur accompagnateur (FOR ACC) mais la présence d'un ou plusieurs infirmiers ou cadre de santé professionnels détenteur de la compétence du FOR ACC à chaque session est nécessaire.

I-6– Durée et déroulé pédagogique

Le parcours de formation débute dès que le sapeur-pompier a signé son arrêté d'engagement.

Il est construit par le Groupement secours et soins d'urgence (GSSU) selon les périodes d'apprentissage suivantes (par ordre chronologique) :

FI IPSV	FOAD	Journée Intégration	FOAD	Module SAP SSSM	FOAD	Module Urgences	FOAD	Module CODVLHR	FOAD	Module SS0	FOAD	Module SPE	FOAD	Module ST	FOAD	Module Mission SSSM
	1h	1 jour en présentiel	7h	5 jours en présentiel	2h	4 jours en présentiel	1h	1 jour en présentiel	1h	2 jours en présent iel	1h	2 jours en présent iel	1h	1 jour en présentiel	1h	2 jours en présentiel

Chaque période en présentiel est précédée d'une période de FOAD (Formation Ouverte A Distance). Ces temps de formation à distance font partie intégrante du parcours de formation de l'agent et ont un caractère obligatoire

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2025
	ISP-MAS VOLONTAIRE	Mise à jour : Juin 2025

- Module journée d'intégration : 1 journée de formation en présentielle**
 Cette période pédagogique doit permettre à l'apprenant de connaître les droits et devoirs du sapeur-pompier, ainsi que l'organisation et le fonctionnement du SDIS et de la Sous-Direction Santé.
- Immersion professionnelle : 1 garde de 12h en centre mixte (sauf si déjà SPV) :**
 Cette période pédagogique doit permettre à l'apprenant de découvrir l'activité et les missions des sapeurs-pompiers dans le cadre du SSUAP, ainsi qu'une première découverte de l'organisation et du matériel opérationnel. L'ISP ou le MAS interviendra, accompagnera l'équipage du VSAV en qualité d'observateur, identifié par un gilet haute visibilité spécifique.
 Cette journée a également pour objectif une immersion dans la vie d'un centre de secours lors d'une garde opérationnelle : activité fonctionnelle, activité physique et sportive, formation journalière, etc.
- Module SAP SSSM : 5 jours de formation en présentiel**
 Cette période pédagogique doit permettre à l'apprenant de se perfectionner au sein du travail en équipe. Cette période sera réalisée en continu sur une semaine pleine et donnera l'équivalence de la formation d'équipier SSUAP. Elle permettra à l'ISP ou au MAS de partir en tant qu'équipier SSUAP.
A la suite de cette période, il pourra tenir le rôle d'équipier au VSAV, déclenché via l'emploi d'apprenant SSUAP (4^{ème} VSAV).
- Module Urgence : 4 jours de formation en présentiel**
 Cette période pédagogique doit permettre à l'apprenant d'être en capacité de réaliser une action de secours à personnes dans le cadre de la réponse graduée d'aide médicale d'urgence. Elle intégrera l'appropriation des Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence (PISU) et sera composée essentiellement de mises en situation professionnelles.
- Une période de doublures opérationnelles en VSM :**
 Les doublures seront tutorées par un infirmier ou médecin-aspirant « senior ». L'apprenant devra réaliser à minima 3 interventions avec mise en place de PISU et remplir sa feuille de suivi.
- Module CODVLHR INF : 1 jour de formation en présentiel**
 Cette période pédagogique, doit permettre à l'apprenant de découvrir les fondamentaux de la conduite opérationnelle ainsi que le cadre juridique face au code de la route. Il appréhendera les franchissements avec un véhicule hors-route.
- Module Soutien Sanitaire Opérationnel (SSO) : 2 jours de formation en présentiel**
 Cette période pédagogique doit permettre à l'apprenant de connaître les fondamentaux du SSO (outils graphiques, MGO ...), certaines pathologies spécifiques, les EPI ainsi que les PISU SOUSAN. Elle a également comme objectif de développer une analyse du risque opérationnel et péri-opérationnel dans le cadre des interventions SP. In fine, l'ISP ou le MAS sera en capacité d'initier un Soutien Sanitaire Opérationnel.

 SAPEURS - POMPIERS 42 LOIRE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Juin 2025
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour : Juin 2025
SOUS DIRECTION SANTE	ISP-MAS VOLONTAIRE	

L'emploi d'infirmier OPS, et d'Infirmier Equipier Secours à Personne seront ouverts à la demande de la SDS, après un entretien avec l'infirmier chef ou son représentant. Cela fermera la qualité d'équipier SSUAP via l'emploi d'apprenant.

- **Module SPE : 2 jours de formation en présentiel**

Cette période pédagogique, doit permettre à l'apprenant d'être en capacité de réaliser un accouchement inopiné et de s'intégrer dans sa fonction dans un dispositif de secours particuliers (NRBCe, GRIMP). Ce module peut comprendre une manœuvre de nuit avec les IMP ainsi que la réalisation des ICP.

Le deuxième jour sera dédié à l'obtention de l'accompagnateur de proximité.

- **Module ST : 1 jour de formation en présentiel**

Cette période pédagogique, doit permettre à l'apprenant de connaître le logiciel de santé au travail, les examens de biométrie ainsi que les procédures concernant le risque infectieux et les phénomènes addictifs et la législation en vigueur.

- **Module Mission SSSM : 2 jours de formation en présentiel**

Cette période pédagogique doit permettre à l'apprenant de consolider les connaissances et les compétences acquises au cours de ses premiers mois d'activités.

I-7– Moyens logistiques mobilisés a priori

Période de présentiel pédagogique	Journée d'intégration	Module SAP	Module Urgences	Module CODVLH R	Module SSO	Module SPE	Module ST	Module Mission SSSM
	CDIS	CIS	CDIS	CIS	CDIS	CDIS	CM fixe	CDIS
12 stagiaires	1 VSAV 1 VSM 1 valise maquillage 1 lot mannequin de secourisme	2 VSAV 1 valise maquillage	1 VSAV 2 VSM 1 valise maquillage 1 lot mannequin	1 VSMHR 3 VLHR	UPC 2 VPRV	2 VSAV 1 VSM		2 VSAV 2 VSM

Des moyens supplémentaires peuvent être demandés en fonction des besoins pédagogiques.

I-9– Lieux de formation

Les lieux de formations sont à définir par le coordinateur de stage en lien avec son équipe pédagogique. Ils devront respecter la procédure qualité P021 « Modalités d'organisation des MSP ».

 SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2025
	ISP-MAS VOLONTAIRE	Mise à jour : Juin 2025

I-10 – Programme pédagogique

Le programme pédagogique est construit par l'équipe pédagogique en lien avec le groupement formation en prenant en compte l'ingénierie pédagogique pour adulte et les besoins des apprenants.

I-11 – Les compétences de l'ISPV ou du MASPV

Les compétences de l'ISPV ou du MASPV sont définies selon les domaines d'activités suivants :

- module transverse
- infirmier OPS
- infirmier ST

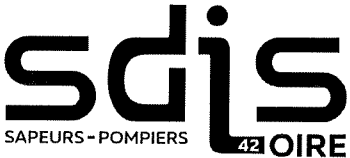
Module transverse	
ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1) Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver sa santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions
	Contribuer au « bien vivre ensemble » dans son engagement citoyen
	Préserver son potentiel physique et psychologique
	Contrôler ses équipements de protection individuelle
2) Agir en qualité d'équipier prompt-secours	Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans
	Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale
	Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale
	Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert
3) S'adapter à son environnement	Analyser le contexte, identifier les situations complexes et/ou à risques
	S'adapter en fonction des circonstances et des évolutions

Module transverse	
Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
	Développer la réflexivité

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2025
	ISP-MAS VOLONTAIRE	Mise à jour : Juin 2025

4) S'impliquer dans son activité	Engager une démarche de développement permanent
	Comprendre et rédiger des écrits
	Exercer en qualité d'acteur du service public
	Diffuser la culture du service public
5) Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif
	Travailler avec et pour le collectif
	Echanger et partager les informations
6) Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler les matériels et véhicules
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules

Domaine d'activités Infirmier OPS	
ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Agir en qualité d'équipier secours d'urgence aux personnes	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
	S'intégrer dans la chaîne du secours d'urgence aux personnes en qualité d'équipier
	Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur
	Réaliser des gestes techniques adaptés à l'état d'une victime
	Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette
	Transporter une victime
	Veiller au respect des règles d'hygiène et d'asepsie
2. Se positionner en qualité d'équipier dans le cadre d'un déclenchement avec un dispositif opérationnel réduit (ou seul)	Réaliser des choix tactiques dans le cadre d'un dispositif opérationnel réduit
	Rendre compte des actions entreprises au COS
	Rendre compte de la situation opérationnelle au CODIS
	Rendre compte des bilans, communiquer avec la régulation médicale
3. Intervenir en qualité d'infirmier lors d'une intervention d'aide médicale urgente	Evaluer et analyser une situation clinique en intervention d'aide médicale urgente
	Anticiper l'évolution possible d'une situation clinique et déterminer les mesures prioritaires à entreprendre

 SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE SOUS DIRECTION SANTE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2025
	ISP-MAS VOLONTAIRE	Mise à jour : Juin 2025

	Déterminer les actions de soins infirmiers à visée diagnostique ou thérapeutique à mettre en œuvre dans le respect de la réglementation en vigueur
	Synthétiser les informations relatives à l'intervention afin d'en assurer la transmission orale et la traçabilité écrite.
4. Intervenir en qualité d'infirmier lors d'une opération de soutien sanitaire en intervention	Evaluer et analyser une situation d'intervention opérationnelle en contexte de soutien sanitaire
	Anticiper les besoins et organiser une zone de soutien sanitaire et de réhabilitation afin de maintenir la condition physique et psychique des agents lors d'une intervention
	Synthétiser, transmettre et remonter les informations nécessaires liées à l'intervention (COS, médecin régulateur du SAMU, médecin d'astreinte SDIS, cadre de permanence...)
5. Travailler en équipe et collaborer	Développer des stratégies permettant la communication de l'équipe en situation critique en contexte d'aide médicale urgente ou de soutien sanitaire
	Développer des stratégies collaboratives avec l'ensemble des ressources humaines, administratives et organisationnelles à sa disposition lors d'une intervention d'aide médicale urgente ou un soutien sanitaire

Domaine d'activités Infirmier SANTE AU TRAVAIL	
ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Réaliser une visite médicale d'aptitude	Utiliser de façon conforme les appareils de biométrie
	Vérifier la situation vaccinale d'un agent
	Vérifier la durée de validité de l'aptitude d'un agent
	Vérifier l'aptitude d'un agent selon son statut et ses spécialités
2. Eduquer la population SP en santé et en hygiène	Entrer dans une démarche de prévention ou d'éducation à la santé
3. Renseigner un agent sur une problématique de santé au travail	Conseiller un agent sur les procédures relatives à la gestion d'un accident du travail ou de service
	Conseiller un agent sur les procédures relatives à la gestion d'un AES
	Conseiller un agent sur les procédures relatives à une intervention à risque infectieux.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Juin 2025
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour : Juin 2025
	ISP-MAS VOLONTAIRE	

II – EVALUATION DE LA FORMATION

La formation d'ISPV et de MASPV est dite **certificative**. A ce titre, la finalité de l'évaluation est d'apporter les éléments factuels permettant de confirmer que le degré d'autonomie de l'apprenant dans la réalisation de ses activités est conforme, en vue de la délivrance de l'attestation.

II-1– Modalités d'évaluation

L'évaluation des compétences se réalise lors du parcours de formation décrit au paragraphe I.
Les indicateurs portent sur :

- La qualité de la réponse: exactitude, précision, rigueur, ...
- Le process utilisé pour y répondre: **habileté**, adéquation, adaptation, ...
- Les normes applicables : **connaissances**, respect, conformité, ...
- Le comportement: **attitudes**, autonomie, initiative, aptitude, rapidité, cohérence, pertinence, ...

Les fiches d'activité des différentes compétences sont détaillées en annexe 1.

II-2– Le portefeuille de compétences (annexe 2)

L'évaluation des compétences est inscrite sur le portefeuille de compétences de l'apprenant.
Le portefeuille de compétences doit être utilisé sous cette forme et complété en fin de formation par l'équipe pédagogique en lien avec le livret individuel de suivi de l'apprenant.

II-3– Natures et critères d'évaluation

Les évaluations liées aux connaissances peuvent être réalisées à partir :

- de QCM ;
- de QROC ;
- d'interrogations orales.

Les évaluations liées à l'attitude et aux habiletés sont réalisées à partir de l'observation de l'apprenant dans l'ensemble des activités pédagogiques.

II-4– Types d'évaluation

Quatre types d'évaluations sont présents dans la formation des infirmiers SPV et des MAS:

Types d'évaluations	Objectifs de l'évaluation	Impacts de l'évaluation
Evaluation diagnostique	Acte pédagogique d'évaluation réalisé en amont ou au début de la formation pour analyser le niveau de compétence de l'apprenant.	- Valider des compétences déjà acquises. - Adapter le parcours de formation sur la base du bilan du diagnostic.
Autoévaluation accompagnée	Acte pédagogique d'évaluation réalisé par l'apprenant accompagné par un membre de l'équipe pédagogique en cours de formation destiné à : - Faire matérialiser et à faire prendre conscience à l'apprenant de son niveau de compétences	- Déclencher chez l'apprenant la compréhension de ces évolutions ou de ces difficultés. - Développer la réflexivité. - Faire tracer via l'équipe pédagogique les évolutions ou les difficultés.

 SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 LOIRE SOUS DIRECTION SANTE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2025
	ISP-MAS VOLONTAIRE	Mise à jour : Juin 2025

	- Développer la capacité de l'apprenant à activer et à articuler ses ressources - Confirmer ou pas l'atteinte du niveau requis	- Proposer en coopération avec l'apprenant un plan d'actions adapté favorisant le développement des compétences.
Evaluation Formative critériée	Acte pédagogique d'évaluation réalisé en cours de formation après mise(s) en situation pour analyse le niveau des apprenants Phase administrative permettant de valider des compétences et/ou des blocs de compétences et de réaliser la synthèse des évaluations. Créer le plan de développement continu des compétences.	- Validation d'acquisitions de compétences et/ou des blocs de compétences. - Adapter le parcours de formation sur la base du résultat de l'évaluation formative critériée. - Proposer les actions de formation(s) adaptée(s) pour atteindre l'acquisition des compétences. - Proposer à la commission validant les diplômes la somme et la synthèse des évaluations permettant de délivrer (ou pas) le diplôme. - Assurer la traçabilité des évaluations réalisées tout au long du parcours de formation.
Evaluation sommative et certificative	Phase de synthèse des évaluations citées ci-dessus.	- Proposer à la commission validant les diplômes la somme et la synthèse des évaluations permettant de valider ou pas la certification.

II-5– Délivrance de l'attestation

La délivrance de l'attestation est assurée par le directeur du SDIS de la Loire, après délibération de la commission qui analyse la conformité de l'organisation de la formation et les résultats des évaluations fournies par l'équipe pédagogique via les portes-feuilles de compétence des apprenants.

Les compétences sont soumises à pondération. Certaines doivent être impérativement reconnues comme étant « acquises », d'autres pouvant être acceptées comme étant « en cours d'acquisition ». Un plan de développement de compétence doit être rédigé avec l'apprenant en fin de formation. Il doit contenir une date de fin avec un délai raisonnable. Ce développement est rédigé à l'issue du stage mais il faut faire comprendre à l'apprenant que tout au long de sa carrière, c'est cette démarche d'interrogation auto évaluée qu'il doit avoir.

Pour valider la formation, les compétences doivent être « acquises » pour les cases grisées et à minima être « en cours d'acquisition » pour les cases blanches.

Une « non acquisition » d'une compétence entraîne la non-validation de la formation en cours.

Les blocs de compétences validés restent acquis.

II-6– Gestions des échecs

Le GSSU s'engage à proposer un accompagnement individualisé et personnalisé, adapté aux besoins et carences identifiés lors de la formation. Les apprenants qui n'ont pas validé l'ensemble des compétences devront participer à un rattrapage organisé par la sous-direction santé de façon personnalisée.

Avant cela ils travailleront dans leur centre de secours afin de se préparer à l'acquisition des compétences manquantes en lien avec le plan de développement continu des compétences.

En cas de nouvel échec ils devront repasser entièrement la formation.

 SOUS DIRECTION SANTE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2025
	ISP-MAS VOLONTAIRE	Mise à jour : Juin 2025

II-7-Maintien en activité opérationnelle

Dans le cadre du maintien des compétences et de l'aptitude à intervenir en situation opérationnelle, chaque personnel doit impérativement suivre une Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis (FMPA) d'une durée minimale de 8 heures par an.

Cette formation est obligatoire pour l'ensemble des agents concernés et constitue une condition essentielle pour garantir un niveau de performance conforme aux exigences opérationnelles. Elle vise à consolider les savoir-faire, actualiser les connaissances et assurer une préparation continue face aux évolutions des procédures ou des matériels.

Par ailleurs, pour conserver ses activités en tant qu'équipier SSUAP, chaque agent doit également effectuer, dans son centre, le recyclage annuel SSUAP.

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire

Contrôleur Général Éric MEUNIER

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2024
	Infirmier et MAS SPV Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Juin 2025

MODULE TRANSVERSE
a) <u>Bloc de compétences transverses</u>
Activité : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service
<u>Compétences :</u> 1. Préserver sa santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité 2. Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions 3. Contribuer au « bien vivre ensemble » 4. Préserver son potentiel physique et psychologique 5. Contrôler ses équipements de protection individuelle
<u>Savoir-agir :</u> 1. Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux, ...) 2. Appliquer les principes généraux de prévention et appliquer les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles Utiliser les EPI nécessaires à la mission Réaliser la mission en adaptant son engagement aux risques, aux enjeux et à ses propres limites Savoir réagir face à tout événement soudain et imprévisible affectant les secours engagés 3. Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations relatives à l'engagement citoyen Etre en capacité d'identifier des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté ...) Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers 4. Autoévaluer son potentiel physique Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) Agir et réagir lors d'une agression physique Autoévaluer son potentiel psychologique Développer et améliorer son potentiel psychologique Agir et réagir lors d'une agression psychologique 5. Analyser l'état des équipements de protection individuelle affectés Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission, aux travaux Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle Réaliser des contrôles croisés Contrôler ses équipements de protection individuelle
<u>Eléments des compétences</u> <u>Habiletés :</u> ○ Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission ○ Accomplir sa mission en intégrant les règles de sécurité pour soi-même et son binôme ○ Détecter un équipement de protection individuel présentant un dysfonctionnement ○ Analyser l'état et prendre soin des équipements de protection individuelle ○ Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés à la mission ○ Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle ○ Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiques et physiologiques ○ Exercer la mission opérationnelle dans un contexte de pressions physiologiques et psychologiques ○ Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiologiques ○ Travailler en environnements contraints (chaleur, bruit, sans vision, ...) ○ Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions ○ Signaler les actes de violences ○ Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant aux indicateurs de la condition physique (ICP)

 SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE SOUS DIRECTION SANTE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2024
	Infirmier et MAS SPV Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Juin 2025

Attitudes :

- o Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l'application des règles de sécurité
- o Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif
- o Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants
- o Savoir rendre compte dans le but d'assurer la continuité de la mission
- o Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d'une personne ressource (hiérarchie, SSSM, collègue...)
- o Etre force de proposition en matière de SSQVS
- o Entretenir sa condition physique pendant et en dehors du temps de service
- o Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
- o Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
- o Gérer le stress de la mission
- o Maintenir son attention dans la durée
- o Développer la culture collective liée à l'hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompiers
- o Percevoir les signes d'alertes d'atteintes du potentiel physique ou psychologique
- o Etre vigilant aux impacts des contraintes physiologiques et psychologiques
- o Participer à la veille collective de l'état psychologique de ses collègues

Connaissances :

- o Connaître les principes généraux de prévention et règles de sécurité
- o Connaître les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi
- o Connaître les définitions et concepts de la qualité de vie en service (RPS, harcèlement, discrimination, ...)
- o Connaître les règles d'hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids ...)
- o Connaître les principes de l'entraînement physique (régularité, intensité et récupération)
- o La qualité de vie et de santé en service
- o L'hygiène et la sécurité en service
- o L'impact du stress en service
- o Les indicateurs de la condition physique (ICP)
- o Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale, ...)
- o Le cycle de la violence
- o Perception de la mission des SIS par les personnes vulnérables
- o La prise en charge hiérarchique et réglementaire des actes de violences subies.
- o La gestion des émotions
- o Gestion des situations complexes et dramatiques
- o Les structures et personnes ressources au SIS (SSSM, psychologue, ...)
- o La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS 42 – Livre II
- Règlement opérationnel du SDIS 42
- Procédures qualités SDIS 42 N° 048 – 015 – 014 – 001 – 020
- Décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
- Arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Plans de prévention (Pare-chocs, Cap Santé,.....)
- Modalités relatives aux ICP

 SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE SOUS DIRECTION SANTE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Juin 2024
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour : Juin 2025

b) <u>Bloc de compétences transverses</u>	
Activité : Agir en qualité d'équipier prompt-secours	
<u>Compétences :</u> - Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans - Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale - Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale - Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert	
<u>Savoir-agir :</u> - Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier isolé Assurer la sécurité immédiate de la victime et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition Alerter, informer Réaliser les bilans - Prendre en charge en urgence une personne victime d'une détresse vitale Assurer seul une prise en charge adaptée de victime d'accidents spécifiques Assurer seul une prise en charge adaptée de victime de malaises ou maladies - Réaliser seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette - Surveiller une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert S'intégrer dans la chaîne du secours à personne	
<u>Eléments des compétences</u>	
<u>Habiletés :</u> - Rechercher et identifier une détresse vitale - Désobstruer les voies aériennes - Agir sur les hémorragies - Prendre en charge une victime inconsciente - Réaliser une réanimation cardio-pulmonaire - Immobiliser une victime en tant que secouriste isolé - Aider au relevage, brancardage et transport - Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie <u>Attitudes :</u> - Rassurer et encadrer la victime et les impliqués - Préserver son potentiel physique et psychologique - Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes	<u>Connaissances :</u> - Rôle et responsabilité du secouriste - Déontologie du secouriste - Les acteurs de l'organisation des secours - Marche générale d'une intervention SSUAP - La sécurité collective et individuelle - La zone d'intervention - Bilans (circonstanciel, d'urgence vitale, complémentaire) - Interactions des fonctions vitales - Les urgences vitales - Malaises et affections spécifiques - Atteintes circonstancielles - Traumatismes - Le système ventilatoire et ses détresses - L'obstruction totale ou partielle des voies aériennes - Le système circulatoire et ses détresses - Les hémorragies et leur traitement - Le système nerveux et ses détresses - Arrêt cardiaque – défibrillation - Les plaies et brûlures - Les noyades - Souffrances psychiques et comportements inhabituels - Les interventions sur nombreuses victimes - Capacité et modalités d'utilisation des matériels du secourisme isolé
<u>Ressources à minima :</u> - Règlement opérationnel du SDIS 42 - Référentiel technique SSUAP du SDIS 42 - ITOP SSUAP - PEX / REX	

 SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE SOUS DIRECTION SANTE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2024
	Infirmier et MAS SPV Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Juin 2025

c) Bloc de compétences transverses

Activité : S'adapter à son environnement

Compétences :

1. Analyser le contexte, identifier les situations complexes et/ou à risques
2. S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances

Savoir-agir :

1. Observer la situation, le contexte, l'environnement
Analyser et identifier les risques, les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes
2. Adapter son comportement aux circonstances, aux enjeux et aux risques
Anticiper sur les évolutions de la situation

Éléments des compétences

Habiletés :

- Analyser le contexte avec objectivité et recul
- Utiliser des techniques et des matériels adaptés à la situation
- Développer et diffuser la culture de sécurité civile
- Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations
- Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation

Attitudes :

- Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile
- Respecter et diffuser les normes de l'organisation
- Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte
- Assumer ses responsabilités

Connaissances :

- Les biais et effets tunnel
- Valeurs et normes de l'organisation
- Organisation et missions du SIS
- Droits et obligation du SPV
- Devoir de réserve
- Notion relative au droit de retrait

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS
- Règlement opérationnel du SDIS
- Charte des valeurs SDIS 42
- Guide de bon usage des réseaux sociaux

 SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE SOUS DIRECTION SANTE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Juin 2024
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour : Juin 2025

d) <u>Bloc de compétences transverses</u>
Activité : S'impliquer dans son activité
<u>Compétences :</u> - Développer la réflexivité - Engager une démarche de développement permanent - Comprendre et rédiger des écrits - Exercer en qualité d'acteur du service public - Diffuser la culture du service public
<u>Savoir-agir :</u> - Autoévaluer ses compétences et connaissances Identifier les axes d'amélioration à développer - Développer ses compétences et connaissances Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances - Utiliser les moyens de communication à disposition Comprendre les documents écrits Elaborer des écrits - Agir conformément aux missions du service public Se comporter avec l'usager conformément aux valeurs du service public - Mesurer les limites d'actions de l'engagement citoyen Diffuser et partager les limites d'action de la mission du SIS
<u>Eléments des compétences</u> <u>Habiletés :</u> - Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations - Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation - Faire face aux aléas - Rechercher des ressources adaptées pour progresser - Elaborer des comptes rendus - Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues - Développer et diffuser la culture du service public - Agir avec une réactivité adaptée - Diffuser la culture de sécurité civile <u>Attitudes :</u> - Respecter et diffuser les normes de l'organisation - Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte - Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs - Etre dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences - S'interroger sur ses pratiques - Savoir se remettre en cause - Assumer ses responsabilités - Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins, ...) - Porter les valeurs du service public - Respecter et diffuser les valeurs et les normes de l'organisation <u>Connaissances :</u> - Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs - Valeurs et normes de l'organisation - Organisation et missions du SIS - Charte du SPV - Devoir de réserve - Processus d'amélioration continue, démarche qualité - Le compte-rendu et la rédaction de documents - Déontologie

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2024
	Infirmier et MAS SPV Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Juin 2025

- Outils informatiques et logiciels du SIS
- La formation des SPV

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS
- Règlement opérationnel du SDIS
- Textes officiels de la fonction publique
- Article 40 du code de la procédure pénale
- Guide de doctrine « gestion opérationnelle et commandement »
- ITOP « Commandement »
- Charte des valeurs SDIS 42
- Guide de bon usage des réseaux sociaux
- Charte graphique du SDIS de la Loire

 SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 LOIRE SOUS DIRECTION SANTE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Juin 2024
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour : Juin 2025
	Infirmier et MAS SPV Annexe 1 : Fiches d'activités	

e) Bloc de compétences transverses

Activité : Agir au sein d'un collectif

Compétences :

1. S'intégrer au sein du collectif
2. Travailler avec et pour le collectif
3. Echanger et partager les informations

Savoir-agir :

1. Analyser les forces et faiblesses du collectif
Développer la notion de collectif
2. Partager l'intérêt commun
Favoriser la bienveillance
3. Echanger avec bienveillance et attention
Partager en s'assurant d'être compris
Agir dans le cadre de sa mission de service public
Rendre compte des situations rencontrées

Eléments des compétences

Habiletés :

- Motiver l'appartenance au collectif
- S'impliquer dans la dynamique d'amélioration du collectif
- Participer au développement de l'intelligence collective des équipes
- Accepter la diversité et la mixité des collectifs
- Communiquer avec efficacité
- Elaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Utiliser les équipements SIC

Attitudes :

- Se mobiliser pour le collectif
- Agir pour le développement du collectif
- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Utiliser l'intelligence collective
- Construire une bonne argumentation
- Favoriser la bienveillance
- Favoriser l'intégration de collaborateur
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins, ...)
- S'adapter à l'évolution des SIC

Connaissances :

- Organisation et missions du SIS
- Valeurs et normes de l'organisation
- La diversité et de la mixité des collectifs
- Complémentarité SPP/SPV
- L'intelligence collective
- La boucle « observer, analyser, agir »
- Le facteur humain, les effets tunnels, les biais décisionnels
- Règles fondamentales de la communication interpersonnelle
- Gestuelle et gestion de l'oral
- Organisation des systèmes d'information et de communication, déclinaison départementale, régulation avec les centres d'appels d'urgence (15-17-18-112)
- Capacité et modalités d'utilisation des équipements de transmission
- Procédures et langage radio
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie et obligations professionnelles
- Outils informatiques et logiciels du SIS
- Le domaine associatif (FNSPF, UDSP, amicales,...)

Ressources à minima :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| - Règlement intérieur du SDIS 42 | - Arrêté d'organisation du SDIS de la Loire |
| - Règlement opérationnel du SDIS 42 | - Charte graphique du SDIS de la Loire |
| - Charte des valeurs | - Guide de bon usage des réseaux sociaux |

 SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE SOUS DIRECTION SANTE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2024
	Infirmier et MAS SPV Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Juin 2025

f) Bloc de compétences transverses

Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Compétences :

1. Contrôler les matériels et véhicules
2. Reconditionner les équipements, matériels et véhicules

Savoir-agir :

1. Analyser l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant l'intervention
Contrôler après l'intervention l'état et le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules
Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement
2. Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules
Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux

Éléments des compétences

Habiletés :

- o Analyser le bon fonctionnement des équipements, matériels et véhicules
- o Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement
- o Remettre en état les équipements, matériels et véhicules

Attitudes :

- o Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement
- o Nuancer un dysfonctionnement impactant ou pas l'activité opérationnelle

Connaissances :

- o Capacité et modalité d'utilisation des équipements, matériels et véhicules
- o Démarche qualité et amélioration continue

Ressources à minima :

- Procédures qualité : P027 ; P028 ; P035 ; P036
- Règlement intérieur du SDIS 42
- Règlement opérationnel du SDIS 42

 Sdis SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE SOUS DIRECTION SANTE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Juin 2024
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour : Juin 2025

DOMAINE D'ACTIVITE INFIRMIER OPS
<u>Bloc de compétences 1</u>
<u>Activité</u> : Agir en qualité d'équipier secours d'urgence aux personnes
<u>Compétences</u> : 1. Veiller à la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes 2. S'intégrer dans la chaîne du secours d'urgence aux personnes en qualité d'équipier 3. Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur 4. Réaliser des gestes techniques adaptés à l'état d'une victime 5. Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette 6. Transporter une victime 7. Veiller au respect des règles d'hygiène et d'asepsie
<u>Savoir-agir</u> : 1. Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier du VSAV Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes 2. Se positionner au sein de l'équipe VSAV Collaborer avec les personnels médicaux, paramédicaux 3. Réaliser les bilans en vigueur Détecer les situations de violences familiales, adapter sa conduite, signaler les faits, indices 4. Prendre en charge en urgence une personne victime d'une détresse vitale Prendre en charge les victimes d'accidents spécifiques Prendre en charge les victimes de malaises ou maladies 5. Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette 6. Assurer le relevage d'une victime Participer à la désincarcération et à l'extraction d'une victime Assurer la surveillance d'une victime lors de sa prise en charge ou de son transport 7. Travailler en respectant les règles d'hygiène, d'asepsie Contrôler, reconditionner les matériels et équipements
<u>Eléments des compétences</u>
<u>Habiletés</u> : - o Rechercher et identifier une détresse vitale - o Aborder une personne agressive, violente - o Aborder une personne en détresse sociale - o Désobstruer les voies aériennes - o Agir sur les hémorragies - o Prendre en charge une victime inconsciente - o Réaliser une réanimation cardio-pulmonaire - o Préserver les traces et indices pour les enquêtes judiciaires - o Mettre en œuvre le protocole et les outils SINUS - o Assurer ou participer au relevage, brancardage et transport - o Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie
<u>Attitudes</u> : - o Rassurer et encadrer la victime et les impliqués - o Préserver son potentiel physique et psychologique - o Agir en interaction et coordination avec le personnel médical, paramédical - o Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes

 SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE SOUS DIRECTION SANTE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2024
	Infirmier et MAS SPV Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Juin 2025

Connaissances :

- o Marche générale d'une intervention SSUAP
- o Les interventions à caractère social
- o La sécurité individuelle et collective
- o La zone d'intervention
- o Rôle et responsabilité du secouriste - Déontologie du secouriste
- o Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale, ...)
- o La gestion des comportements agressifs, violents
- o Les acteurs de l'organisation des secours
- o Bilans (circonstanciel, d'urgence vitale, complémentaire)
- o Interactions des fonctions vitales
- o Les urgences vitales
- o Malaises et affections spécifiques
- o Atteintes circonstancielles
- o Traumatismes
- o Le système ventilatoire et ses détresses
- o L'obstruction totale ou partielle des voies aériennes
- o Le système circulatoire et ses détresses
- o Les hémorragies et leur traitement
- o Le système nerveux et ses détresses
- o Arrêt cardiaque – défibrillation
- o Les zones du corps humain
- o Traumatologie – système locomoteur
- o Les brûlures
- o Traitement des morsures, piqures
- o Accidents électriques
- o Intoxications
- o Blast
- o Exposition prolongée à la chaleur / accidents dus au froid
- o Pendaison
- o Membres arrachés ou sectionnés
- o Pansements et bandages
- o Parturientes
- o Allergies
- o Asthme
- o Diabète
- o Convulsions
- o Souffrances psychiques et comportements inhabituels
- o Les interventions sur nombreuses victimes
- o Le plan ORSEC dont NOVI
- o Le protocole SINUS
- o Damage control et tuerie de masse
- o Capacité et modalités d'utilisation du VSAV
- o Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'oxygénothérapie
- o Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'immobilisation
- o Capacité et modalités d'utilisation des matériels et équipements du VSAV

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDIS 42
- Référentiel technique SSUAP du SDIS 42
- ITOP SSUAP
- PEX, REX

 SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE SOUS DIRECTION SANTE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Juin 2024
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour : Juin 2025
	Infirmier et MAS SPV Annexe 1 : Fiches d'activités	

<u>Bloc de compétences 2</u>
Activité : Se positionner en qualité d'équipier dans le cadre d'un déclenchement avec un dispositif opérationnel réduit (ou seul)
Compétences : - Réaliser des choix tactiques dans le cadre d'un dispositif opérationnel réduit - Rendre compte des actions entreprises au COS - Rendre compte de la situation opérationnelle au CODIS
Savoir-agir : - Observer la situation, le contexte Analyser et identifier les risques et les enjeux de l'intervention Mettre en œuvre un dispositif opérationnel réduit selon le domaine d'activité rencontré - Réaliser la MGO Rendre compte au COS - Réaliser un message de compte rendu succinct au CODIS Rendre compte des bilans, communiquer avec la régulation médicale
<u>Éléments des compétences</u> <u>Habiletés :</u> - Ordonner à son équipier les techniques opérationnelles adaptés à la mission - Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation - Adapter l'usage des matériels au contexte <u>Attitudes :</u> - Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de la reconnaissance - Préserver le potentiel physique et psychologique de son équipier - Garder un contact permanent avec son équipier <u>Connaissances :</u> - Marche générales des opérations - L'analyse de zone d'intervention - Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés - Périmètres et zonages de sécurité - Sauvetage, mise en sécurité, confinement, évacuation - Gestion des fluides - Méthodologies opérationnelles - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissances - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetage - Capacité et modalités d'utilisation des outils d'extinction - Capacité et modalités d'utilisation des engins de lutte contre l'incendie - Etablissements hydrauliques et alimentation des engins - Règles d'emploi des EPI - Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires - L'interservice (SAMU, forces de l'ordre, ...) - Organisation et chaîne de commandement
Ressources à minima : - Règlement opérationnel du SDIS 42 - ITOP Incendie / ITOP Commandement / ITOP SSUAP / ITOP DIV - Règlement technique Incendie

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Juin 2024
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour : Juin 2025

Bloc de compétences 3

Activité : Intervenir en qualité d'infirmier lors d'une intervention d'aide médicale urgente

Compétences :

1. Evaluer et analyser une situation clinique en intervention d'aide médicale urgente
2. Anticiper l'évolution possible d'une situation clinique et déterminer les mesures prioritaires à entreprendre
3. Déterminer les actions de soins infirmiers à visée diagnostique ou thérapeutique à mettre en œuvre dans le respect de la réglementation en vigueur
4. Synthétiser les informations relatives à l'intervention afin d'en assurer la transmission orale et la traçabilité écrite.

Savoir-agir :

1. Réaliser l'examen clinique d'une victime en fonction des circonstances de l'intervention
Mettre en œuvre des dispositifs biomédicaux selon les règles de bonnes pratiques.
2. Surveiller l'état clinique de la victime, notamment par la mise en œuvre de dispositifs biomédicaux.
Prioriser les actions de soins en concertation avec les autres intervenants (COS/SAMU-SMUR)
Adapter la mise en condition de surveillance en fonction du devenir de la victime
3. Mettre en œuvre des soins infirmiers selon les règles de bonnes pratiques professionnelles
Mettre en œuvre un ou plusieurs protocoles infirmiers de soins d'urgence en lien avec la situation et la présentation clinique de la victime
4. Transmettre des bilans en adéquation avec la situation et la présentation clinique de la victime
Rédiger les documents médico légaux et administratif en lien avec l'intervention

Eléments des compétences

Habiletés :

- Réaliser un bilan conformément aux procédures en vigueur
- Questionner la victime ou son entourage, recueillir les informations sur ses antécédents, les allergies, les traitements en cours
- Observer la victime pour décrire ses symptômes
- Mettre en œuvre les procédures de préparation et d'administration de produits médicamenteux sur prescription médicale, conformément aux règles de bonnes pratiques.
- Informer la victime des gestes à mettre en œuvre et obtenir son consentement si son état le permet
- Appliquer les techniques conformes à l'utilisation des appareils biomédicaux :
 - Utiliser les appareils biomédicaux à disposition
 - Reconnaître les messages d'erreur des appareils
 - Reconnaître les éléments défectueux des appareils
 - S'adapter en cas de panne
- Reconnaître une erreur technique dans ces recueils
- Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène des actes prodigués
- Transmettre un bilan structuré d'une situation relevant du secours et soins d'urgence aux personnes
- Renseigner la fiche bilan patient-victime permettant d'assurer la traçabilité des actes de soins d'urgence réalisés
- Vérifier les matériels afin qu'ils soient conformes et opérationnels
- Vérifier l'intégrité de l'emballage, la date de péremption et les conditions de conservation des produits médicamenteux et des dispositifs médicaux
- Appliquer les modalités de nettoyage adaptées aux appareils utilisés.

Attitudes :

- Identifier une situation comme relevant d'une urgence médicale
- Réagir et prendre les mesures appropriées au changement d'état de la victime
- Etablir une relation de confiance avec la victime et son entourage
- Assister le COS lors d'une opération de secours et soins d'urgence

 SDIS SAPEURS-POMPIERS 42 OIRE SOUS DIRECTION SANTE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Juin 2024
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	
	Infirmier et MAS SPV Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Juin 2025

Attitude:

- Faire preuve de vigilance et d'anticipation, en surveillant les signes de fatigue, de stress ou de déshydratation chez les intervenants pour agir rapidement en cas de besoin.
- Adopter une posture calme et rassurante, en accompagnant les intervenants dans leur prise en charge médicale et en leur offrant un soutien psychologique si nécessaire.
- Maintenir une attitude professionnelle et éthique, en respectant la confidentialité des informations médicales et en faisant preuve d'empathie tout en restant objectif.
- Rester flexible et réactif, en ajustant l'organisation du soutien sanitaire en fonction de l'évolution des besoins pendant l'intervention.
- Travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des intervenants

Connaissances :

- Connaissance de la doctrine opérationnelle relative au soutien sanitaire
- Connaissance des risques physiques et psychologiques auxquels sont exposés les intervenants (épuisement, coups de chaleur, stress post-traumatique, etc.) et des actions de prévention spécifiques.
- Maîtrise des protocoles médicaux d'urgence et de soutien sanitaire en situation d'intervention, y compris les principes de gestion des urgences collectives (triage, suivi, soins).
- Connaissances en soins primaires et soutien psychologique adaptés aux pompiers et secouristes, avec un focus sur les risques de stress et de traumatisme.
- Connaissance des équipements et matériels médicaux spécifiques au soutien sanitaire (tentes médicales, réhydratation, etc.) et de leur mise en œuvre dans le cadre opérationnel.
- Compréhension des contraintes logistiques et organisationnelles en intervention, notamment en ce qui concerne la gestion de la fatigue, la répartition des équipes et la coordination avec les autres services d'urgence.

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS 42 – Livre II
- Règlement opérationnel du SDIS 42
- Code de la santé publique, notamment les articles R6311-18 à R6311-18-3

 SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE SOUS DIRECTION SANTE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2024
	Infirmier et MAS SPV Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Juin 2025

Connaissances :

- Marche générale d'une opération de secours et de soins d'urgence aux personnes
- Normes des paramètres vitaux et des données cliniques
- Conditions de préparation et d'application de produits non médicamenteux et médicamenteux par les différentes voies d'administration
- Traçabilité et circuit des produits de santé en conformité avec le circuit du médicament de la pharmacie à usage intérieur (PUI) du SIS.
- Règles d'hygiène

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS 42 – Livre II
- Règlement opérationnel du SDIS 42
- Code de la santé publique, notamment les articles R6311-18 à R6311-18-3

Bloc de compétences 4

Activité : Intervenir en qualité d'infirmier lors d'une intervention de soutien sanitaire en intervention

Compétences :

1. Evaluer et analyser une situation d'intervention opérationnelle en contexte de soutien sanitaire
2. Anticiper les besoins et organiser une zone de soutien sanitaire et de réhabilitation afin de maintenir la condition physique et psychique des agents lors d'une intervention
3. Synthétiser, transmettre et remonter les informations nécessaires liées à l'intervention (COS, médecin régulateur du SAMU, médecin d'astreinte SDIS, cadre de permanence...)

Savoir-agir :

1. Evaluer les risques encourus par les sapeurs-pompiers sur intervention et mettre en œuvre des actions de prévention associées.
2. Dimensionner et adapter les moyens sanitaires
Organiser et superviser la zone de soutien sanitaire opérationnelle
Dispenser les soins préventifs et curatifs aux intervenants lors d'une opération de secours
3. Remonter à la chaîne de commandement les informations liées au soutien sanitaire de l'opération de secours et/ou impactant la conduite globale de l'intervention
Rédiger les documents nécessaires au suivi des personnels et à l'analyse de l'intervention sanitaire

Éléments des compétences

Habiletés

- Évaluer la condition physique et psychologique des intervenants exposés à des conditions de travail difficiles, comme le stress, la fatigue, ou l'exposition à des risques.
- Organiser en lien avec le COS, une zone de soutien sanitaire en fonction de l'évolution de la situation, en mettant en place des moyens de réhydratation, repos, soins légers et surveillance.
- Effectuer des bilans médicaux réguliers des agents pour s'assurer de leur aptitude à poursuivre l'intervention, en prenant en compte leur état général.
- Coopérer avec l'équipe opérationnelle pour organiser efficacement la prise en charge sanitaire et la logistique sur le terrain.
- Assurer une traçabilité des soins ou actions menées.

 SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE SOUS DIRECTION SANTE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Juin 2024
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour : Juin 2025
	Infirmier et MAS SPV Annexe 1 : Fiches d'activités	

Bloc de compétences 5
Activité : Travailler en équipe et collaborer
Compétences : - Développer des stratégies permettant la communication de l'équipe en situation critique en contexte d'aide médicale urgente ou de soutien sanitaire - Développer des stratégies collaboratives avec l'ensemble des ressources humaines, administratives et organisationnelles à sa disposition lors d'une intervention d'aide médicale urgente ou un soutien sanitaire
Savoir-agir : - Utiliser les moyens de communication à sa disposition Partager les informations nécessaires à la conduite de l'intervention avec les différents intervenants. - Conseiller le COS dans les domaines de la prévention, de la santé, des soins et des secours d'urgence aux personnes. Travailler en collaboration avec les sapeurs-pompiers et/ou les intervenants extérieurs lors d'une opération de secours. Accompagner un médecin dans la réalisation de gestes médicaux.
<u>Eléments des compétences</u> <u>Habiletés :</u> - Communiquer efficacement avec les membres de l'équipe, en partageant des informations claires, pertinentes et adaptées à chaque situation. - Participer activement aux prises de décision collectives, en apportant son expertise et en contribuant à l'élaboration de stratégies d'intervention ou de prévention. - Adapter sa communication en fonction des rôles et des compétences des autres membres de l'équipe (pompiers, infirmiers, régulateurs, etc.). - Faire preuve d'empathie et de soutien mutuel, en reconnaissant et en respectant les compétences et besoins de chaque membre de l'équipe. - Coordonner les actions et tâches au sein de l'équipe en fonction des priorités et de l'évolution de la situation. <u>Attitude :</u> - Faire preuve d'écoute active et de respect envers les opinions et expertises des autres membres de l'équipe, qu'ils soient médicaux ou non médicaux. - Rester ouvert et flexible, en acceptant les ajustements ou les suggestions des autres membres de l'équipe pour améliorer la prise en charge ou l'organisation. - Prendre une attitude positive et constructive, en soutenant ses collègues dans la réalisation de leurs missions et en contribuant à un climat de confiance. - Valoriser la collaboration interdisciplinaire, en reconnaissant les forces et compétences de chacun au sein de l'équipe et en facilitant la coopération entre les différents corps de métier. - Maintenir une posture d'humilité et d'empathie, en veillant à ce que chaque membre de l'équipe se sente écouté et soutenu dans ses actions. <u>Connaissances :</u> - Connaissance des rôles et des responsabilités des différents membres de l'équipe (médecins, infirmiers, sapeurs-pompiers, etc.) et de la manière dont ces rôles interagissent et se complètent. - Compréhension des dynamiques d'équipe, des techniques de gestion de groupe, et des outils de communication efficace en situation de crise ou sous pression. - Maîtrise des protocoles de collaboration interdisciplinaire, en particulier dans les situations d'urgence ou de soutien sanitaire, pour garantir une prise en charge optimale.

 SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE SOUS DIRECTION SANTE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2024
	Infirmier et MAS SPV Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Juin 2025

- o Connaissance des principes de gestion des conflits au sein de l'équipe et des stratégies de résolution adaptées à un environnement de travail stressant.
- o Compréhension des enjeux de débriefing post-intervention, pour tirer des leçons collectives et améliorer les pratiques et la cohésion de l'équipe.

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS 42 – Livre II
- Règlement opérationnel du SDIS 42
- Code de la santé publique, notamment les articles R6311-18 à R6311-18-3

DOMAINE D'ACTIVITE INFIRMIER SANTE AU TRAVAIL

Bloc de compétences 1

Activité : Réaliser une visite médicale d'aptitude

Compétences :

1. Utiliser de façon conforme les appareils de biométrie
2. Vérifier la situation vaccinale d'un agent
3. Vérifier la durée de validité de l'aptitude d'un agent
4. Vérifier l'aptitude d'un agent selon son statut et ses spécialités

Savoir-agir :

1. Met en œuvre les appareils de biométrie conformément aux protocoles établis dans le cadre des visites médicales réglementaires des sapeurs-pompiers. Vérifie l'état et le calibrage des dispositifs avant toute utilisation. Réalise les mesures dans des conditions d'hygiène et de confidentialité adaptées, en assurant le confort et la sécurité de l'agent examiné. Analyse les résultats avec rigueur, en tenant compte des spécificités du statut opérationnel du sapeur-pompier. En cas d'anomalie, applique la procédure d'alerte ou de vérification prévue. Respecte strictement les règles de confidentialité et de déontologie liées aux données de santé
2. Contrôle la conformité du statut vaccinal de l'agent au regard des obligations réglementaires en vigueur pour les sapeurs-pompiers. Analyse les documents fournis (carnet de vaccination, certificats, dossier médical), identifie les éventuelles vaccinations manquantes ou non à jour, et complète le dossier de suivi en conséquence.
3. S'assure que les échéances de contrôle sont respectées. Traite ces informations de manière rigoureuse, dans le respect du secret médical et de la confidentialité des données.
4. S'assure que l'aptitude est bien actualisée selon la fonction exercée (SPP, SPV, spécialités...). Traite ces informations de manière rigoureuse, dans le respect du secret médical et de la confidentialité des données.

Eléments des compétences

Habiletés :

- o Effectuer un entretien infirmier avec l'agent, en recueillant ses antécédents médicaux, ses habitudes de travail et son état de santé actuel.
- o Recueillir et analyser les données médicales de base, comme les résultats d'examens (analyses de sang, radiographies, tests de vision et auditifs) afin de donner une première évaluation de l'aptitude de l'agent.

Attitude :

- o Adopter une écoute attentive et bienveillante, en prenant le temps d'écouter les préoccupations de l'agent et en répondant à

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Juin 2024
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour : Juin 2025
	Infirmier et MAS SPV Annexe 1 : Fiches d'activités	

mesures de prévention et les actions à entreprendre, et en lui assurant une prise en charge médicale appropriée en cas d'exposition.

Éléments des compétences

Habiletés

- Fournir des informations claires et détaillées sur les procédures à suivre en cas d'accident du travail ou de service, en expliquant les étapes à suivre et les documents nécessaires.
- Guider l'agent à travers les démarches administratives et médicales liées à un accident du travail, en précisant les démarches pour la déclaration, la prise en charge médicale et les suites éventuelles (arrêt de travail, suivi post-accident).
- Expliquer les procédures à suivre en cas d'AES, en insistant sur l'importance de la prise en charge immédiate, de la déclaration de l'incident et du suivi médical nécessaire.
- Informer sur les actions à entreprendre lors d'une intervention à risque infectieux, en détaillant les protocoles à respecter, les mesures de protection à prendre et les démarches de suivi médical.
- Vérifier la bonne compréhension des informations par l'agent, en répondant à ses questions et en proposant des solutions adaptées à ses besoins.

Attitude

- Faire preuve d'écoute active et d'empathie, en prenant en compte les inquiétudes de l'agent et en répondant de manière calme et rassurante à ses interrogations concernant les accidents ou les risques infectieux.
- Adopter une posture professionnelle et rassurante, en assurant l'agent que toutes les démarches nécessaires seront suivies correctement pour sa sécurité et son bien-être.
- Être pédagogique et clair, en expliquant les procédures de manière simple et compréhensible, en s'assurant que l'agent saisisse bien les étapes à suivre en cas de problème de santé au travail.
- Encourager la prise en charge proactive de la situation, en incitant l'agent à signaler tout problème de santé rapidement et en l'accompagnant dans les démarches pour éviter toute complication.
- Démontrer une attitude calme et rassurante en situation de stress, en particulier dans le cadre de situations d'AES ou d'interventions à risque infectieux, en minimisant les inquiétudes liées à ces incidents.

Connaissances

- Connaissance approfondie des procédures administratives et médicales relatives à un accident du travail ou de service, y compris la déclaration, le suivi médical, et la gestion des arrêts de travail.
- Maîtrise des protocoles de gestion des accidents d'exposition au sang (AES), y compris les mesures immédiates à prendre (nettoyage, recherche d'avis médical) et les suivis nécessaires (tests, traitements post-exposition).
- Connaissance des protocoles en cas d'intervention à risque infectieux, incluant les précautions standard à prendre, les équipements de protection nécessaires, ainsi que les démarches de suivi médical post-exposition.
- Compréhension des obligations légales en matière de sécurité et de santé au travail, notamment les exigences relatives à la déclaration des accidents, au suivi médical des agents, et à la prévention des risques professionnels spécifiques au métier de sapeur-pompier.
- Connaissance des risques professionnels courants chez les sapeurs-pompiers, y compris les risques biologiques (infection), les risques liés à l'effort physique (lésions, troubles musculo-squelettiques) et les facteurs psychologiques (stress, burn-out).

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS 42 – Livre II
- Règlement opérationnel du SDIS 42
- Code de la santé publique, notamment les articles R6311-18 à R6311-18-3

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2024
	Infirmier et MAS SPV Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Juin 2025

ses questions de manière claire et rassurante.

- Faire preuve de rigueur et de professionnalisme, en respectant les normes médicales et éthiques pendant toute la durée de l'examen.
- Maintenir une attitude objective et impartiale, en prenant des décisions basées uniquement sur les faits médicaux et les critères d'aptitude au poste, sans laisser de place aux préjugés.
- Être diplomate et empathique, en expliquant les résultats médicaux de manière claire et en soutenant l'agent dans la compréhension de son état de santé.
- Garantir la confidentialité des informations médicales et respecter la vie privée de l'agent tout au long du processus.

Connaissances :

- Connaissance des critères d'aptitude pour chaque spécialité ou poste de travail, et des risques associés à ces tâches spécifiques (effort physique, exposition à des risques, etc.).
- Maîtrise des protocoles médicaux et des tests de dépistage utilisés lors des visites médicales (tests de la vue, audition).
- Connaissance des textes réglementaires en matière de médecine du travail, ainsi que des obligations légales liées au suivi de la santé des agents sapeurs-pompiers.
- Compréhension des pathologies pouvant affecter l'aptitude d'un agent, notamment les troubles musculo-squelettiques, cardiovasculaires, respiratoires, ainsi que des facteurs psychologiques (stress, burn-out, etc.).
- Connaissance des pratiques de prévention adaptées aux spécificités du travail des sapeurs-pompiers, et capacité à conseiller sur la gestion de la santé au travail, notamment sur la gestion du stress, de l'hydratation et des risques professionnels.

Bloc de compétences 2	
Activité : Eduquer la population SP en santé et en hygiène	
Compétence :	
1. Entrer dans une démarche de prévention ou d'éducation à la santé	
Savoir-agir :	
1. Adopte une posture proactive de conseil et d'accompagnement lors de l'entretien avec l'agent. Identifie les facteurs de risque individuels ou professionnels (fatigue, stress, alimentation, tabac, surcharge physique...) et adapte son discours en fonction du profil et des besoins de l'agent. Transmet des messages de prévention clairs, factuels et personnalisés, en lien avec les recommandations de santé publique et les exigences du métier de sapeur-pompier. Évalue la réceptivité de l'agent et s'assure de sa compréhension, dans une démarche de bienveillance, d'écoute active et de non-jugement.	
Eléments des compétences	
Habiletés	○ Présenter des informations claires et simples sur des thèmes de santé et d'hygiène, comme la prévention des infections, l'hydratation, les bonnes pratiques alimentaires et les soins de peau adaptés au métier. ○ Diffuser des recommandations pratiques sur l'adoption de comportements sains au quotidien, notamment concernant l'hygiène des mains, la gestion du stress, et la prévention des troubles musculo-squelettiques. ○ Utiliser des supports pédagogiques (affiches, brochures, démonstrations pratiques) pour rendre les informations facilement compréhensibles et accessibles à l'ensemble de la population SP. ○ Animer des sessions de sensibilisation ou de formation sur des sujets de santé et d'hygiène, en veillant à ce que les messages soient adaptés au contexte spécifique des sapeurs-pompiers.
Attitudes	○ Adopter une attitude positive et motivante, en valorisant les efforts de l'équipe pour intégrer les bonnes pratiques d'hygiène et

 SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE SOUS DIRECTION SANTE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2024
	Infirmier et MAS SPV Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Juin 2025

de santé dans leur quotidien.

- Faire preuve d'empathie et d'écoute, en tenant compte des préoccupations des agents sur leur santé et leurs habitudes de travail, et en répondant de manière appropriée à leurs interrogations.
- Promouvoir la culture de la prévention, en encourageant les agents à être proactifs dans la gestion de leur santé et à adopter des comportements de prévention de manière continue.
- Démontrer de la pédagogie et de la patience, en abordant des sujets parfois sensibles avec tact, tout en assurant que l'agent comprenne l'importance de ces pratiques pour sa santé.
- Être un modèle de bonnes pratiques d'hygiène et de santé, en incarnant soi-même les comportements préventifs dans l'exercice de son rôle.

Connaissances

- Connaissance approfondie des pratiques d'hygiène et de prévention spécifiques aux sapeurs-pompiers, incluant la gestion des infections, la prévention des risques liés à l'effort physique, la déshydratation et les troubles musculo-squelettiques.
- Maîtrise des recommandations en matière de santé et d'hygiène au travail, en particulier celles qui concernent les risques professionnels, les maladies infectieuses et les tensions physiques accumulées durant les interventions.
- Compréhension des impacts physiques et psychologiques du métier, notamment les troubles liés à l'effort physique intense, le stress, et les risques à long terme pour la santé des sapeurs-pompiers.
- Connaissance des outils de communication en santé, pour aborder des sujets parfois délicats, comme les infections transmissibles, les comportements alimentaires à risque, et les conseils pour une hygiène optimale.

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS 42 – Livre II
- Règlement opérationnel du SDIS 42
- Code de la santé publique, notamment les articles R6311-18 à R6311-18-3

Bloc de compétences 3

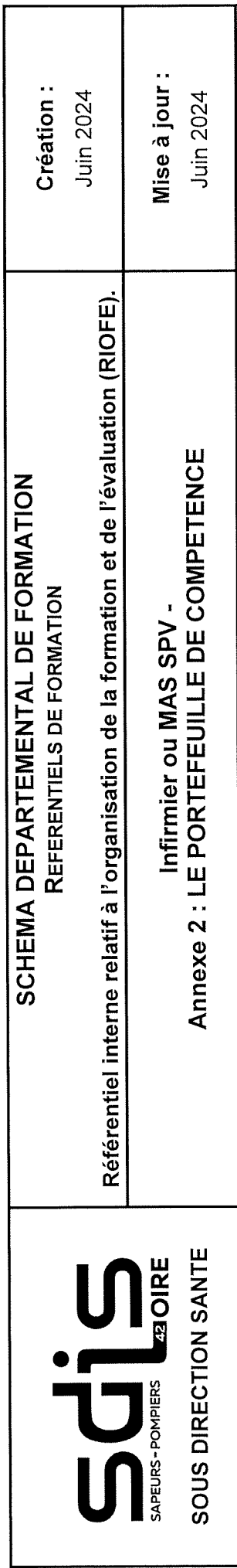
Activité : Renseigner un agent sur une problématique de santé au travail

Compétences :

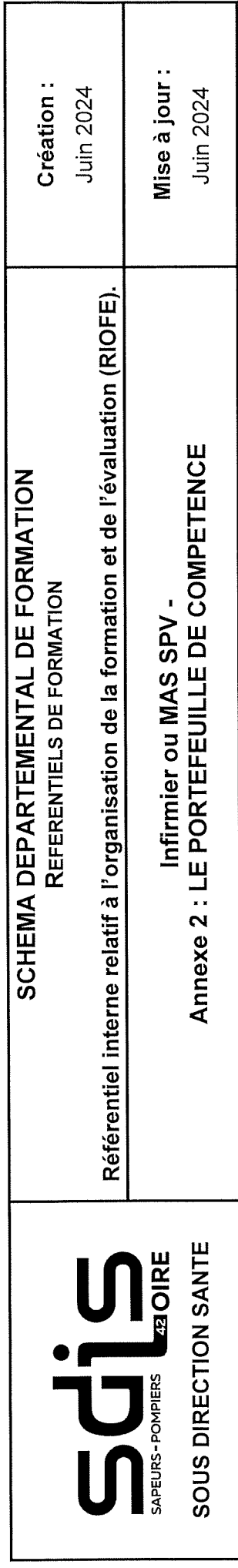
1. Conseiller un agent sur les procédures relatives à la gestion d'un accident du travail ou de service
2. Conseiller un agent sur les procédures relatives à la gestion d'un AES
3. Conseiller un agent sur les procédures relatives à une intervention à risque infectieux.

Savoir-agir :

1. Informer l'agent de manière claire et précise sur les démarches à suivre en cas d'accident du travail ou de service, en tenant compte de sa situation personnelle et professionnelle. Explique les procédures de déclaration de l'accident, de prise en charge médicale et de suivi administratif.
2. Expose clairement à l'agent les étapes immédiates à suivre en cas d'AES, conformément aux protocoles de sécurité et de prévention en vigueur. Informe l'agent sur les gestes à adopter pour limiter les risques de contamination et sur les mesures d'urgence à prendre. Rassure l'agent sur la confidentialité de la procédure, tout en maintenant une écoute attentive et une posture empathique.
3. Informe l'agent des risques spécifiques associés à l'intervention à risque infectieux, en expliquant clairement les précautions à prendre avant, pendant et après l'intervention. Rappelle les protocoles de sécurité en matière d'hygiène, de port d'équipement de protection (gants, masques, protections oculaires, etc.), ainsi que les procédures de désinfection des matériels et de gestion des déchets biologiques. Rassure l'agent en lui offrant une écoute attentive, en veillant à ce qu'il comprenne bien les



RIOFE – Infirmier ou MAS SPV– Annexe 2



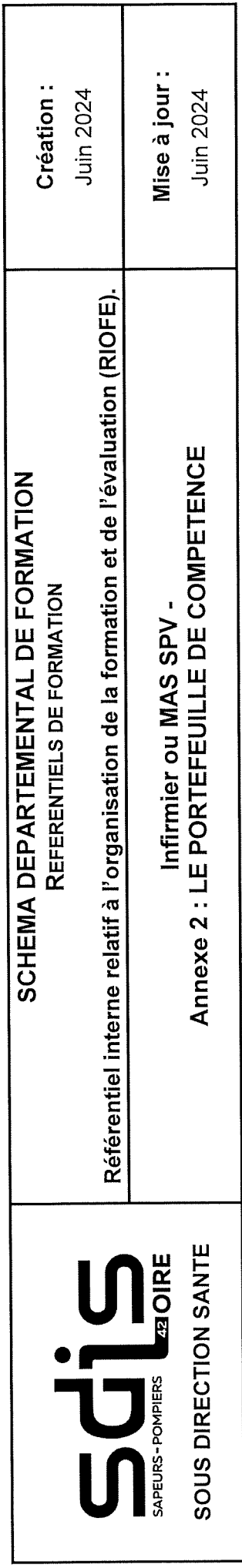
COMPETENCES DES DOMAINES D'ACTIVITES INFIRMIER OU MAS ST			
ACTIVITES / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences ACQUIS (A) ou EN COURS D'ACQUISITION (ECA)
1- Réaliser une visite médicale d'aptitude	Utiliser de façon conforme les appareils de biométrie	Met en œuvre les appareils de biométrie conformément aux protocoles établis dans le cadre des visites médicales réglementaires des sapeurs-pompiers. Vérifie l'état et le calibrage des dispositifs avant toute utilisation. Réalise les mesures dans des conditions d'hygiène et de confidentialité adaptées, en assurant le confort et la sécurité de l'agent examiné. Analyse les résultats avec rigueur, en tenant compte des spécificités du statut opérationnel du sapeur-pompier. En cas d'anomalie, applique la procédure d'alerte ou de vérification prévue. Respecte strictement les règles de confidentialité et de déontologie liées aux données de santé.	
	Vérifier la situation vaccinale d'un agent	Contrôle la conformité du statut vaccinal de l'agent au regard des obligations réglementaires en vigueur pour les sapeurs-pompiers. Analyse les documents fournis (carnet de vaccination, certificats, dossier médical), identifie les éventuelles vaccinations manquantes ou non à jour, et complète le dossier de suivi en conséquence.	
	Vérifier la durée validité de l'aptitude d'un agent	S'assure que les échéances de contrôle sont respectées. Traite ces informations de manière rigoureuse, dans le respect du secret médical et de la confidentialité des données.	
	Vérifier l'aptitude de l'agent selon son statut et ses spécialités	S'assure que l'aptitude est bien actualisée selon la fonction exercée (SPP, SPV, spécialités...). Traite ces informations de manière rigoureuse, dans le respect du secret médical et de la confidentialité des données.	

RIOFE – Infirmier ou MAS SPV – Annexe 2

 SDIS SAPEURS - POMPIERS SOUS DIRECTION SANTE	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION		Création : Juin 2024
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).		Mise à jour : Juin 2024

Infirmier ou MAS SPV -
 Annexe 2 : LE PORTEFEUILLE DE COMPETENCE

4- Intervenir en qualité d'infirmier lors d'une intervention de soutien sanitaire en intervention	Déterminer les actions de soins infirmiers à visée diagnostique ou thérapeutique	Mettre en œuvre des soins infirmiers selon les règles de bonnes pratiques professionnelles Mettre en œuvre un ou plusieurs protocoles infirmiers de soins d'urgence en lien avec la situation et la présentation clinique de la victime	
	Synthétiser les informations relatives à l'intervention afin d'en assurer la transmission orale et la traçabilité écrite.	Transmettre des bilans en adéquation avec la situation et la présentation clinique de la victime Rédiger les documents médico légaux et administratif en lien avec l'intervention	
	Evaluer et analyser une situation d'intervention opérationnelle en contexte de soutien sanitaire	Evaluer les risques encourus par les sapeurs-pompiers sur intervention et mettre en œuvre des actions de prévention associées.	
	Anticiper les besoins et organiser une zone de soutien sanitaire et de réhabilitation afin de maintenir la condition physique et psychique des agents lors d'une intervention	Dimensionner et adapter les moyens sanitaires Organiser et superviser une zone de soutien sanitaire opérationnelle Dispenser les soins préventifs et curatifs aux intervenants lors d'une opération de secours	
	Synthétiser, transmettre et remonter les informations nécessaires liées à l'intervention (COS, médecin régulateur du SAMU, médecin d'astreinte SDIS, cadre de permanence...)	Remonter à la chaîne de commandement les informations liées au soutien sanitaire de l'opération de secours et/ou impactant la conduite globale de l'intervention Rédiger les documents nécessaires au suivi des personnels et à l'analyse de l'intervention sanitaire	
	Développer des stratégies permettant la communication de l'équipe en situation critique en contexte d'aide médicale urgente ou de soutien sanitaire	Utiliser les moyens de communication à sa disposition Partager les informations nécessaires à la conduite de l'intervention avec les différents intervenants.	
	Développer des stratégies collaboratives avec l'ensemble des ressources humaines, administratives et organisationnelles à sa disposition lors d'une intervention d'aide médicale urgente ou un soutien sanitaire	Conseiller le COS dans les domaines de la prévention, de la santé, des soins et des secours d'urgence aux personnes. Travailler en collaboration avec les sapeurs-pompiers et/ou les intervenants extérieurs lors d'une opération de secours.	
	5- Travailler en équipe et collaborer		

RIOFE – Infirmier ou MAS SPV– Annexe 2

	Echanger et partager les informations	Echanger avec bienveillance et attention Partager en s'assurant d'être compris Agir dans le cadre de sa mission de service public Rendre compte des situations rencontrées	
f. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler les matériels et véhicules	Analyser l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant l'intervention Contrôler après l'intervention l'état et le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement	
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules	Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux	

COMPETENCES DES DOMAINES D'ACTIVITES INFIRMIER OU MAS OPERATIONNELLES			
ACTIVITES / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences ACQUIS (A) ou EN COURS D'ACQUISITION (ECA)
1- Agir en qualité d'équipier secours d'urgence aux personnes	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes	Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier du VSAV Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes	
	S'intégrer dans la chaîne du secours d'urgence aux personnes en qualité d'équipier	Se positionner au sein de l'équipe VSAV Collaborer avec les personnels médicaux, paramédicaux	
	Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur	Réaliser les bilans en vigueur Détecter les situations de violences familiales, adapter sa conduite, signaler les faits, indices	

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE). Infirmier ou MAS SPV - Annexe 2 : LE PORTEFEUILLE DE COMPETENCE	Création : Juin 2024 Mise à jour : Juin 2024
--	---	--

